

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024 à 20h00
Séance n° 3/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusée : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 19 février 2024

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Réunion avec le président de Roannais Agglomération : compte rendu
 - o Pacte financier
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS,**
 - o AJS : compte rendu du conseil d'administration
 - o Emmaüs : rencontre avec le directeur
 - o Intervention à l'école « savoir rouler »
 - o Rentrée scolaire 2024 : fermeture de classe
 - o Convention RASED
- **VOIRIE**
 - o Etangs : rencontre avec l'OFB et la DDT
 - o Classement des voiries
 - o Travaux fibre rue du stade
 - o Rejets d'eau usée au fossé route de chez Game
- **BATIMENTS**
 - o Salle des fêtes
 - o Maintenance des sous stations de la chaufferie bois : devis
 - o Travaux divers suite commission bâtiments
- **COMMUNICATION**
 - o Bulletin municipal
 - o Equipement informatique
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Médecin
 - o Rencontre avec les élus et employés de St Pierre Laval

Les procès-verbaux de la séance du 26 janvier et 9 février 2024 sont adoptés.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : la vente dernier lot du lotissement gravinière, un droit de préemption, les délibérations pour la modification du montant de subvention du Département, la délibération pour l'instruction des dossiers de publicité extérieure par le service ADS.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Réunion avec le Président de Roannais Agglomération : compte rendu

Cette rencontre a permis de faire le point sur tout ce qui lie la commune avec Roannais Agglomération.

2- Pacte financier

Le pacte financier et fiscal de Roannais Agglomération a pour principal objectif de maximiser l'investissement au bénéfice du territoire, qu'il soit porté par l'Agglomération ou par les Commune. Le pacte doit consolider et actualiser la vision des ressources financières et fiscales du territoire, ainsi que de ses

charges, pour permettre à chaque collectivité de mieux piloter sa capacité d'investissement dans une logique pluriannuelle.

Une première réunion s'est tenue à La Pacaudière avec les élus du secteur afin que chacun s'exprime sur les modalités souhaitées concernant la participation de 25000 €, qui sera versée à chaque commune à partir de 2025.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

3- AJS : compte rendu du conseil d'administration

Mme Déplace dresse le compte rendu du conseil d'administration qui s'est tenu le mercredi 31 janvier 2024. Mme Déplace rappelle les activités de l'association sur 2023/2024 : centre de loisirs sur les vacances scolaires, sur les mercredis, activités hebdomadaires ados, intervention dans toutes les écoles et accompagnement scolaire à St Martin, accompagnement projets jeunes, secteur art vivant en partenariat avec Noetika.

L'association rencontre des difficultés financières liées à la revalorisation des salaires d'une part, et à la baisse de la subvention de Roannais Agglomération d'autre part.

4- EMMAUS : rencontre avec le directeur

Mme Déplace et Mme le Maire ont rencontré le nouveau responsable des sites Emmaüs Roanne-Mably-Marcigny. Ces sites comptent 600 bénévoles et 41 salariés. Il travaille à l'insertion des jeunes et participe financièrement au permis de conduire.

5- Intervention à l'école « savoir rouler »

Mme Déplace donne lecture du courrier de Roannais Agglomération qui précise l'organisation des activités « savoir rouler ». Il s'agit de séances d'apprentissage de la pratique du 2 roues sur la voie publique.

6- Rentrée scolaire 2024 : fermeture de classe

Mme Déplace confirme la fermeture de classe pour la rentrée 2024. La moyenne actuelle est de 17.3 élèves par classe ce qui est très bas. L'inspectrice de circonscription, Mme Bayet, nous a alertés depuis plusieurs années et l'échéance de la fermeture a été reportée à son maximum. Après la fermeture l'effectif sera à 23 élèves par classe ce qui reste raisonnable.

M. Marquet pose la question du devenir et de l'attractivité du village. Il manque une réflexion approfondie sur le devenir du village.

7- Convention RASED

Délibération 3-2024-1 : convention RASED

Mme Déplace rappelle l'objectif de ces conventions :

- Faciliter l'intervention du psychologue scolaire travaillant avec des élèves en difficulté, et lui permettre une gestion simple des moyens financiers qui lui sont nécessaires dans les écoles des dix-sept communes,
- Faciliter l'intervention du maître d'adaptation, chargé de l'aide à dominante rééducative, travaillant avec des élèves en difficulté, et lui permettre une gestion simple des moyens financiers qui lui sont nécessaires dans les écoles des dix-sept communes.

Madame le Maire rappelle que chaque commune versera une participation annuelle au fonctionnement de ce poste de psychologue scolaire et de maître d'adaptation à la commune de Renaison (mandataire).

Le montant de la participation annuelle de chaque commune est fixé comme suit :

- 10€ par classe pour l'intervention du psychologue scolaire
- 10€ par classe pour l'intervention du maître d'adaptation

Une participation complémentaire de 35 € par classe pourra être demandée une fois durant cette période de convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VOIRIE

8- Etangs : rencontre avec l'OFB et la DDT

Etang des plaines : Un technicien de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et une technicienne de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) sont venus sur place pour échanger sur les raisons de la fuite, et établir des préconisations sur la vidange. Avant toute vidange il conviendra de compléter le document « porté à connaissance ».

Il conviendra de curer la pêcherie. La vidange et la pêche ne peuvent se faire qu'à compter du 1^{er} avril.

9- Classement des voiries

M. Jeneste explique qu'il s'agit de classer certains chemins ruraux en voirie communale.

M. Jeneste précise que seuls les travaux sur voiries communales peuvent recevoir une subvention du Département. L'intérêt est donc que les « chemins ruraux » soient dénommés « voirie communale » afin de bénéficier de subvention lors de la réalisation de travaux. Ceci a également un impact sur le montant de la DGF versée par l'Etat.

10- Travaux fibre rue du stade

M. Jeneste informe les élus que la fibre optique n'est pas déployée jusqu'au domicile de M. Tison, rue du stade. Le SIEL qui réalise le déploiement de cette technologie a donc pris contact avec M. Jeneste afin d'étudier le passage de ce câble fibre en aérien. Il a été convenu que la commune élaguera et abattra quelques arbres afin de permettre la pose de poteaux et l'installation du câble.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bourlière pour la réalisation des travaux d'élagage et coupe des arbres.

11- Rejets d'eau usée au fossé route de chez Game

M. Ricard se plaint régulièrement d'eau usée venant de chez Valeyre et se jetant dans les fossés communaux. La Roannaise de l'eau, les gendarmes et Mme Le Maire se sont rendus sur place pour constater ces écoulements. La DDT et l'OFB ont réalisé des prélèvements de l'eau qui sortait. Ces rejets proviennent des eaux de lavage de l'atelier de découpe. Les organismes compétents sont en relation avec les établissements Valeyre afin de résoudre ces dysfonctionnements au plus vite.

12- Voirie 2024

Délibération 3-2024-2 : voirie 2024, demande de subvention au Département

M. Jeneste explique que l'estimation des travaux de voirie 2024 s'élève à 115 167.25 € HT. Comme convenu avec le Département la subvention sollicitée s'élevait à 32 347 €. Les conseillers départementaux, lors de la réunion avec les communes du canton de Renaison ont annoncé réévaluer cette subvention à 60% des dépenses. Ainsi, le montant alloué sera de 69 100€.

Il convient de délibérer sur le nouveau montant de subvention.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le montant de 69100 € comme subvention pour les travaux de voirie 2024.

13- Enveloppe de solidarité

Délibération 3-2024-3 : travaux supplémentaires église : demande de subvention enveloppe de solidarité

Délibération 3-2024-4 : installation extracteur d'air église : demande de subvention enveloppe de solidarité

Lors de cette réunion les conseillers départementaux ont également annoncé l'attribution des subventions sur l'enveloppe de solidarité à hauteur de 60% des travaux, au lieu des 50% sollicités.

Ainsi, pour les travaux supplémentaires réalisés sur l'église lors de la réfection de la façade, la subvention sera de 6 470 € au lieu de 5 392 €.

L'installation de l'extracteur d'air installé à l'église sera également subventionnée à hauteur de 60%, c'est-à-dire 1776 € au lieu de 1 480 €.

Le conseil approuve à l'unanimité ces décisions.

BATIMENTS

14- Salle des fêtes

Les entreprises retenues ont été informées. Les marchés se signeront prochainement.

15- Maintenance des sous stations de la chaufferie bois : devis

Mme Le Maire explique aux élus que l'entretien de la chaufferie est assuré par la société IDEX via le marché conclu avec le SIEL. Toutefois, il convient de trouver une entreprise pour l'entretien des secondaires, c'est à dire des arrivées de chaleur, issues de la chaudière bois, dans nos bâtiments (gîte, salle des sociétés, salles Guillermier et salle des fêtes).

L'entreprise Thermi Dépannage propose un contrat entretien annuel à 360 € (1 visite par an, sans dépannage)

Le conseil accepte à l'unanimité

16- Eglise

Détecteur monoxyde de carbone : malgré l'installation d'un extracteur d'air les détecteurs de monoxyde de carbone se déclenchent lors des cérémonies. L'entreprise qui a installé cet équipement a réalisé de nouveaux essais avec des fumigènes et il s'avère que l'air n'est pas aspiré correctement. L'entreprise devrait remédier à ce problème prochainement.

17- Travaux divers suite commission bâtiments

M. Dumas annonce que le cadre de la porte du dépôt est prêt. La porte sera posée prochainement.

La commission bâtiments qui s'est réunie a établi une liste des travaux à réaliser sur 2024 :

- Remplacement de la porte du local du sou des écoles, remplacement des terrasses de la résidence, remplacement des châssis fixes de l'ancienne bibliothèque
- Réparation du sol du gîte qui se désagrège
- Remplacement des marbreries de deux autels dans l'église

COMMUNICATION

18- Bulletin municipal

Très belle réalisation, l'impression s'est bien passée. Félicitations aux rédacteurs.

19- Equipement informatique

Mme Bajard explique que l'équipement informatique du secrétariat était en location pour 3 ans. A l'issue de cette période le matériel (PC écran) peut être acquis pour 1€ et remplacé par du matériel neuf si renouvellement du contrat.

Mme Bajard propose d'acquérir le matériel pour 1€ et renouveler le contrat de location des 2 postes pour 3 ans pour le montant de 157 €/mois, maintenance sérénité comprise.

Un des équipements acquis pour 1€ sera installé au cabinet médical pour le docteur Bodea-Lung par RBI.

Une imprimante sera également installée.

URBANISME

20- Droit de préemption : parcelles AB28-29-493-494

Le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

21- Lotissement gravinière

Délibération 3-2024-5 : vente lot 6

Mme le Maire informe les élus que Mme BECAUD Audrey veut acquérir la dernière parcelle du lotissement, d'une superficie de 990m² au tarif de 20€ le m².

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette vente.

22- Instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure

Délibération 3-2024-6 : convention de prestation de services avec RA pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3500 hbts

Mme le Maire expose que la loi de finances pour 2024 a prévu que l'ensemble des maires exerce l'apologie de la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024 ; Afin d'accompagner ce transfert de compétence, Roannais Agglomération propose à l'ensemble de ses communes membres une offre de services dédiée portant sur les actes suivants, aux tarifs suivants :

- L'instruction des déclarations préalables pour l'installation d'une publicité ou préenseigne : 80 €/acte
- L'instruction des demandes d'autorisations préalables pour l'installation d'une publicité, préenseigne ou enseigne : 100 € /acte
- La rédaction des procès-verbaux et l'accompagnement sur site pour constatation et signature des procès-verbaux : 400 €/ acte

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

23- Etude de gisement foncier

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une étude menée par Roannais Agglomération et EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes). Il s'agit de réaliser pour chaque commune une carte qui identifie les gisements fonciers.

Roannais Agglomération attend un retour sur les points à travailler sur la commune.

Mme le Maire propose que les membres de la commission bâtiment et urbanisme se réunissent pour travailler sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES

24- Médecin

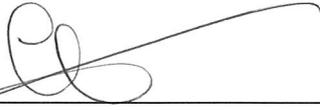
Le docteur Bodéa-Lung et son épouse sont sur la commune depuis samedi dernier et logent au gîte. Il pense débiter son activité le plus vite possible.

25- Rencontre avec les élus et employés de St Pierre Laval

Mme le Maire rappelle la rencontre fixée au 1^{er} mars

Séance levée à 22h10

Le Secrétaire de séance



Mis en ligne sur le site le :
29 MARS 2024

Le Maire

